

Se marier à l'église

Se marier à l'église, c'est confier son amour à Dieu, c'est décider ensemble, devant Dieu et devant les hommes :

- de s'engager en toute liberté, pour se donner à celui ou celle qu'on aime.
- de s'engager pour toute la vie.
- de vivre dans la fidélité.
- d'accueillir et d'éduquer ensemble chrétiennement, les enfants que Dieu nous confie.

Demander le sacrement du mariage, c'est croire que l'Amour est sacré, que Dieu en est la source, et que c'est Dieu qui unit les époux dans le sacrement de l'Eglise.

C'est avec l'Eglise, le prêtre ou le diacre et les chrétiens que vous allez préparer ce jour, mais aussi les mois et les années qui suivront.

Puisque vous organisez avec beaucoup de soin la fête et la célébration, **prenez aussi le temps de réfléchir à votre engagement et de mûrir votre décision.** Réfléchissez à votre projet de couple ainsi qu'aux moyens de le vivre au jour le jour.

Jésus a dit : « *Pour qu'une maison puisse tenir, il faut la bâtir sur le roc* » (Matthieu 7 24-27). Il en est de même pour l'Amour conjugal. Une bonne préparation s'impose donc.

Pour préparer votre mariage

**Vous devez prendre contact avec le curé
du groupement paroissial de Pont d'Ain
au moins 9 mois avant la date prévue.**

Avec lui, vous déciderez de la date, de l'heure et du lieu de la cérémonie en fonction de vos souhaits et des possibilités de la paroisse. Ce sera aussi l'occasion de voir avec le secrétariat comment constituer votre dossier.

Le curé vous présentera les différents aspects de la préparation. Il commencera par vous inscrire à une session de préparation au mariage animée par **les prêtres et des couples chrétiens**. Cela vous permettra d'échanger avec eux sur tout ce qui peut concerner la vie dans le mariage : **l'entente dans le couple, l'éducation des enfants, la place de Dieu...**

Enfin, vous aurez des **rencontres personnelles** avec le prêtre ou le diacre qui célébrera le mariage pour réfléchir ensemble à votre engagement et préparer le détail de la cérémonie.



Si l'un de vous deux n'est pas baptisé, le mariage à l'Eglise est tout de même possible. Il faut alors en parler avec notre curé dès l'inscription. L'Eglise respectera les convictions de celui qui n'est pas croyant*.

Toute la communauté chrétienne se réjouit de votre amour et le confie au Seigneur. Alors pourquoi ne pas la rejoindre de temps en temps le dimanche pour prier avec elle ? Nous vous demandons de participer au moins deux fois.

Pour connaître les lieux et horaires des messes : www.gppa.fr, onglet "Horaires des messes")

A l'occasion de votre mariage, une **offrande** est faite pour subvenir aux besoins de l'Eglise qui ne vit que de dons. Pour notre diocèse, l'offrande proposée est comprise entre **250 et 800 euros**, selon votre générosité. Nous appelons cette offrande **le casuel**.

* Vous avez demandé le sacrement du mariage à l'Eglise. Sachez qu'elle peut vous accueillir à tout âge pour préparer et recevoir d'autres sacrements comme le baptême, la 1^{ère} communion et la confirmation.



Pour une démarche sacramentelle en Église

Vous venez *demander le mariage dans l'Église*, vous avez déjà fait un grand pas ! Mais c'est **la communauté chrétienne** qu'il faut **rejoindre**. C'est elle qui vous accueille dans la vie de l'Église et vous accompagne tout au long de votre cheminement de vie chrétienne.

Les sacrements ne sont pas **un service** comme les autres, avec à la clé une **prestation**, ils sont **sacrements de la foi de l'Église et s'enracinent dans le mystère de l'eucharistie célébrée pendant la messe**. C'est au cours de cette célébration de la messe que la communauté vous accueille avec une immense joie.

Dès le jour de votre inscription pour une démarche sacramentelle, **accordez-vous la joie de participer à au moins deux messes de votre choix parmi celles proposées par notre paroisse**, pour que la communauté à laquelle vous désirez vous joindre vous connaisse.

Pensez à vous signaler au célébrant de la messe ou au diacre, qui vous présentera à la communauté chrétienne.

C'est une étape très importante pour retrouver le sens de l'Église et ce qui la fait vivre : l'eucharistie !

Père Jean MPONGO VEDI, curé

Sessions de préparation au mariage

Les dates vous seront proposées lors du rendez-vous avec le curé de la paroisse

L'inscription et la participation se font pour une session complète et nécessairement en couple.
Lieu : Pont d'Ain

En pratique...

Si vous êtes domiciliés sur le groupement paroissial de Pont d'Ain - Poncin :

- 1- Informer le secrétariat paroissial de votre désir **au moins 9 mois avant** la date prévue, y compris si vous envisagez de vous marier dans une autre paroisse.
- 2- Le secrétariat paroissial vous proposera un **rendez-vous (en couple)** avec le curé de la paroisse en septembre-octobre de l'année précédant votre mariage. Ce sera également l'occasion de vous donner les informations nécessaires pour constituer votre dossier.
- 3- Vous inscrire à la session de préparation au mariage proposée. Le déroulement précis vous sera communiqué le moment venu.
- 4- Des rencontres « individuelles » (en couple) avec le prêtre ou le diacre qui célébrera votre mariage seront programmées en cours d'année pour personnaliser votre préparation.



Permanences d'accueil :
Mercredi et vendredi de 10 h à 12 h

04 74 39 03 65
notaire@gppa.fr

Maison Paroissiale
121, rue Louise de Savoie
01160 Pont d'Ain

Se marier à l'église



Groupement paroissial
Pont d'Ain – Poncin

Site internet : www.gppa.fr